



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du CONSEIL MUNICIPAL du 30 Janvier 2014

L'an deux mil quatorze, le 30 Janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Périgny, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy DENIER, Maire.

Étaient présents,

M. Guy DENIER, Mme Christine BERGER, M. Philippe MORISSET, Mme Nicole THOREAU, M. Michel FOUCAUD, Mme Martine HUBAULT, M. Paulin DEROIR, Mme Corinne BENETREAU, M. Bernard PIGNOUX, Mme Laurence FRETARD, M. Jean-Marie CARROT, M. Philippe BOISSEAU, Mme Catherine FORGET, Mme Maryse MANESSE, Mme Catherine LE METAYER, M. Pierre Marie ROY, M. Patrick CHERIN, Mme Béatrice MUSET, M. Hubert CALVEZ, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jacques PIERARD, Mme Françoise BOURDEL, Mme Isabelle VISSAULT, M. Daniel VINCE.

Étaient absents,

Mme Françoise GROUSSARD (procuration Mme BERGER), M. Pierre GALERNEAU, M. Marc NEDELEC (procuration Mme MUSET), Mme Annie PHELUT, M. Jean-Jacques SAGOT (procuration M. PIERARD).

Madame Laurence FRETARD était désignée secrétaire de séance et M. VALENTINI secrétaire auxiliaire.

date de la convocation	16 Janvier 2014	Abstentions	0
membres en exercice	29	Suffrages exprimés	27
membres présents	24	Contre l'adoption	0
procurations	3	Pour l'adoption	27

2014-03 – Inventaire des zones humides – groupe d'acteurs locaux – désignation des membres et actions de la commune

Monsieur Le Maire expose que les milieux humides (marais, tourbières, prairies humides, ... entre terre et eau) présentent de multiples facettes et se caractérisent par une biodiversité exceptionnelle.

Par leurs différentes fonctions, ils jouent un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des crues. Menacé par les activités humaines et les changements globaux, ce patrimoine naturel fait l'objet d'une attention toute particulière ; sa prévention représente des enjeux environnementaux, économiques et sociaux importants.

Dans le cadre de l'inventaire des zones humides, nécessaire pour l'élaboration du PLU Intercommunal de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et visé dans le projet de SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin (mesure 4G) la commune doit mettre en place un groupe d'acteurs locaux de 15 personnes maximum chargé d'accompagner la démarche réalisée par un bureau d'études spécialisé.

La composition du groupe de travail doit être constituée selon les « modalités d'inventaires des zones humides du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin » :

- Un ou plusieurs élus dont le maire (ou son représentant),
- Plusieurs exploitants agricoles locaux,

A.R. PREFECTURE

017-211702741-2017 Un représentant de

Reçu le 03/02/2014 D'une association de chasse,

- D'une association de pêche,
- D'une association de protection de la nature,
- D'une association de randonneurs,
- De la propriété foncière,
- De la propriété forestière Poitou Charentes.

Il est à noter que peuvent être conviés à ce groupe de travail tous les acteurs locaux ou instances extérieures ayant un rôle, une connaissance ou un intérêt liés aux zones humides et aux cours d'eau, et notamment :

- Un représentant de la commission locale de l'eau (CLE) ou de la cellule animation de la CLE,
- Un représentant de l'ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques).

La commune doit également :

- S'engager pour la durée de l'étude,
- S'engager à assurer le bon déroulement de l'étude durant les différentes étapes,
- Prendre en charge l'invitation des participants pour les différentes réunions,
- Assurer la communication sur ce dossier.

Il est indiqué que les études liées à la réalisation de cet inventaire sont à la charge de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Il est proposé au Conseil Municipal de constituer le groupe de travail chargé de l'inventaire des zones humides sur la commune et de s'engager dans cette étude.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la compétence de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle en matière d'études d'aménagement du territoire,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés,

Fixe la composition du groupe de travail « Inventaire des zones humides » de la Commune comme suit et s'engage à le mettre en place :

- Monsieur le Maire ou son représentant,
- Messieurs MORISSET Philippe, DEROIR Paulin, SAGOT Jean-Jacques, Madame MUSSET Béatrice, conseillers municipaux,
- Messieurs ORGERON Patrick et PLOQUIN Daniel, exploitants agricoles,
- Monsieur BAUCHAUD Jean-Claude, représentant l'association de chasse « La Diane de Périgny » ou Monsieur HUMEL Dominique (en cas d'indisponibilité de Monsieur BAUCHAUD),
- Monsieur MAUFRAS Florent, représentant l'association de pêche « l'Amicale du gardon rochelais »,
- Monsieur MERCIER Fabien ou Madame BAUDART Yvette, représentant l'association Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO 17),
- Monsieur NORMAND Claude représentant l'association des randonneurs,
- Monsieur PREVOST Christian représentant le syndicat de la propriété privée rurale et agricole,
- Monsieur ROUSSET Alain représentant de la propriété forestière,
- Monsieur GRIMPRET représentant de la Commission Locale de l'Eau (CLE).
- Monsieur Pierre Jean ALEM représentant l'ONEMA,

S'engage pour la durée de l'étude,

S'engage à assurer le bon déroulement de l'étude durant les différentes étapes,

Prend en charge l'invitation des participants pour les différentes réunions,

Assure la communication sur ce dossier.

A.R. PREFECTURE

017-2 Les études nécessaires à la réalisation de cet inventaire sont à la charge de la Communauté d'Agglomération de
Reçu *Iea Rothellec* 14

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée à :

- Madame le Préfet de la Charente-Maritime,
- Monsieur Le Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,
- Messieurs les membres du groupe de travail et associations.

Et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



Le Maire,

G. DENIER